

Joël Roy est délégué national en charge de l'accompagnement de l'enfant et de sa famille à la Fédération générale des Pupilles de l'École Publique. Son texte ci-après est nourri du travail et de la réflexion des partenaires du réseau PEP.

L'accompagnement à la scolarité. La conception des PEP : agir pour transformer

AVANT-PROPOS

Historiquement et philosophiquement proches de l'École, les PEP ont toujours été pour celle-ci des partenaires attentifs et actifs : la solidarité envers les plus démunis se décline par des actions comme les aides d'urgence, l'attribution de bourses pour partir en classe de découverte ou en vacances, mais aussi par de l'accompagnement scolaire. C'est dans cette logique que les PEP ont été signataires, en 1992, de la première charte de l'accompagnement scolaire. Dans cette même logique ils sont actuellement souvent inscrits dans des dispositifs comme les Contrats éducatifs locaux ou les Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité.

De manière plus globale, nous faisons nôtre la prise en compte de l'article 1er de la Loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989 qui garantit à chacun le droit à l'éducation, ce qui nous amène bien évidemment à « porter » l'école au domicile des élèves écartés du système scolaire pour des raisons de santé...

Mais la dimension « élève » de l'enfant ne peut plus être seule prise en compte, désormais. Nous ne pouvons pas échapper au constat que le citoyen ne se construit pas seulement à l'école, mais également dans la globalité de ce qu'il vit... et il vit dans trois milieux, trois temps différents, parfois cloisonnés : la famille, l'école, et un espace multiforme, celui des copains, des loisirs, du temps libre... ce que nous pouvons définir comme le *tiers-lieu*, qui sera dans certains cas espace constructeur et éducatif, dans d'autres occasion de repli communautaire...

La Fédération générale des PEP met en œuvre des actions d'accompagnement, à la scolarité, mais pas seulement. Gageons que des actions plus globales, dans lesquelles la dimension parentale sera largement présente, auront pour effet, même si elles ne sont pas à proprement parler scolaires, de remettre à terme l'enfant sur le chemin de l'école... une école où il aura l'occasion de donner sens à ce qu'il vit par ailleurs.

C'est plutôt cet axe-là qu'il nous a paru intéressant d'explicitier ici.

ACCOMPAGNER L'ENFANT... POUR SOUTENIR LE PROJET DE L'ÉLÈVE

■ L'accompagnement scolaire :

L'affirmation selon laquelle l'accompagnement à la scolarité est avant tout une évidence sociale, est le résultat d'une prise de conscience des Pouvoirs publics et des Collectivités locales de la nécessité d'accompagner l'enfant dans une dimension éducative périscolaire, indispensable à la mise en œuvre d'une démarche de réussite scolaire, et de manière

plus large et plus transversale, à son intégration sociale, à son plein épanouissement et à sa démarche d'enfant en devenir d'adulte citoyen solidaire et responsable.

■ Une composante du système éducatif

L'accompagnement scolaire, dispositif mutant issu de l'aide aux devoirs, a vu progressivement ses missions évoluer : tout d'abord entièrement tourné vers la lutte contre l'échec scolaire, celui-ci s'est transformé en un appui bien plus large, multiforme, aux jeunes qui ne bénéficient pas des conditions optimales de réussite scolaire, notamment dans les zones urbaines sensibles.

Leila Acherar, professeur à l'Université de Montpellier, déclarait en mars 1997 : « *Enseignants, parents, associations ont à construire, chacun dans leur domaine, et en partant des réalités sociales des enfants, un savoir qui a du sens ; cela signifie qu'ils doivent aider les enfants à se construire une perspective de vie en tant que sujet, citoyen, et pas seulement travailleur ou chômeur.* »¹

Bernard Charlot fait remarquer que, y compris chez les enfants de familles populaires, différents cas de figure illustrent le rapport au savoir ; il y a :

- ♦ les enfants qui aiment l'école et se réjouissent de son existence ;
- ♦ ceux pour qui l'école est vécue au travers du travail scolaire, travail qui, à terme, amène à la réussite ;
- ♦ ceux qui travaillent à minima, simplement pour ne pas redoubler ;
- ♦ ceux qui sont dans un rapport de souffrance par rapport à l'école, qui ne savent pas ou ont oublié pourquoi ils y viennent.

Les « bons » élèves seraient ceux pour qui savoir et saveur (selon Barthes) ont la même racine. Ils apprennent dans un rapport de jubilation au savoir, car ils ont compris que celui-ci émancipe, change la vie. À l'autre bout de l'échelle, ceux qui se situent en tant que spectateurs d'un spectacle qui ne les concerne pas finissent par s'exclure d'eux-mêmes de la relation pédagogique tant la souffrance ressentie a pris le pas sur le sens même de l'apprentissage.

■ Prospective de la complémentarité vis à vis de l'école : quels enfants, quelles démarches ?

Le vieux réflexe qui nous porte à nous pencher sur les plus démunis pour les « tirer » vers les autres pourrait être écarté au nom d'une réalité toute simple qui découle d'un constat de type sociologique : ceux qui réussissent sont souvent ceux qui sont accompagnés dans leur vie quotidienne. Que se

passe-t-il dans les « tiers-lieux », sinon l'exploitation méthodique d'une hétérogénéité constante entre des adultes cultivés et des enfants habitués à aller des questions aux réponses alors qu'à l'école ils doivent souvent s'en tenir aux réponses à des questions qu'ils n'ont pas posées ?

Les démarches de l'accompagnement qui s'en tiennent à une remédiation de l'école par simple répétition de la leçon (refaire la classe après la classe) sont doublement inefficaces : d'une part, on ne voit pas pourquoi la seconde tentative serait plus fructueuse que la première et, d'autre part, elles font l'économie d'un enracinement dans les pratiques sociales. On a assisté ces dernières années à un foisonnement d'initiatives qui ont en commun de s'inscrire dans le projet d'une « école-telle-qu'elle-est » pour que tous en profitent, sans voir que les causes de l'échec étaient ailleurs, souvent dans le fait que les enfants étaient voués à eux-mêmes. Il n'y a aucun hasard dans le fait que le mot « accompagnement » contient l'idée de partage (l'essentiel, autrefois le pain, aujourd'hui le savoir).

Le bien fondé du mouvement auquel on assiste actuellement n'est pas en cause. Oui, il faut multiplier les stratégies permettant d'enrichir les lieux dans lesquels tout enfant circule désormais. Oui, il faut que l'hétérogénéité cesse d'être perçue comme un obstacle mais comme une chance des sociétés solidaires.

L'idée d'accompagnement ne doit pas être dévoyée. Le propos est, au contraire, d'amener l'école à se constituer en un espace d'apprentissages multiformes qui auront pour vocation d'être, en même temps, l'occasion d'apprentissages sociaux. C'est à ce prix qu'elle pourra rester un modèle d'organisation pour tous les autres « tiers-lieux » dont on sait maintenant qu'ils jouent (et joueront de plus en plus) un rôle déterminant dans le devenir de tous.

■ L'enfant dans son environnement : un, deux, trois lieux... état de l'existant

Il nous faut examiner, même rapidement, les différents lieux où l'enfant évolue :

- ♦ la famille, où il est l'enfant de ses parents,
- ♦ l'école, où il est un élève,
- ♦ le fameux tiers-lieu, multiforme, où il peut être pair parmi ses pairs...

Il y aurait à analyser en quoi l'idée d'un tiers-lieu peut s'imposer même si famille et école remplissent bien et totalement leur rôle éducatif.

L'enfant qui est à l'école, qui va bénéficier d'une action d'accompagnement, est également un enfant qui est né dans une famille et qui fréquente d'autres lieux, d'autres personnes. L'école n'est donc pas le seul lieu d'échanges et d'apprentissages. Chacun avec sa spécificité, la famille, l'école et le tiers-lieu doivent se reconnaître et se prendre en compte mutuellement.

S'il est nécessaire de faire tout ce qui est en notre possible pour améliorer les relations entre les familles, l'école et le tissu social, il importe également que les responsabilités de chacune des trois instances soient préservées contre les atteintes des deux autres.

Pourquoi faudrait-il, en bref, que les partenaires de l'éducation du jeune se transforment en rivaux faisant de lui l'enjeu de leurs propres conflits, ou en alliés pour l'enfermer dans un réseau d'influences convergentes, plutôt que d'être des partenaires complémentaires, auprès desquels le jeune peut ébaucher quelque chose comme un peu d'autonomie...

Et les parents, dans tout cela ? Et quel traitement faisons-nous de la question du travail du soir ?

Bon nombre de parents ne se sentent pas suffisamment à l'aise par rapport aux connaissances et aux méthodes de travail pour se risquer à intervenir en la matière. L'école se doit de (re)nouer des liens avec les parents pour que ceux-ci soient remis en jeu, à un niveau compatible avec leurs possibilités en temps et en compétences.

Et c'est l'intervention plus que foisonnante des officines marchandes qui proposent de l'aide aux devoirs et de la réussite scolaire assurée à domicile, toutes officines subventionnées par l'État, puisque les tarifs qu'elles annoncent sont indiqués « *après les déductions fiscales légales* », et qui engagent un processus de marchandisation de l'éducation contre lequel les PEP ne peuvent qu'être en opposition.

On le voit, il y a urgence à permettre aux parents de se situer, aux côtés de l'école, dans une véritable situation de co-éducation.

■ Parents et enseignants : travailler ensemble, c'est possible, exemple :

De petites phrases entendues maintes fois, comme une fatalité : « *les cahiers de certains enfants ne sont jamais signés, donc jamais regardés... Ce sont toujours les mêmes parents qui viennent à l'école...* ».

Il est pourtant indispensable de développer une relation de confiance entre parents et partenaires éducatifs afin de travailler ensemble, dans l'intérêt de l'élève. De plus, l'école peut être un médiateur dans la relation parents/enfants.

Consciente de l'importance de la relation parents/école, l'équipe d'enseignants d'une école élémentaire (8 classes) située en zone urbaine a réfléchi à ce qu'elle pouvait mettre en place pour améliorer la qualité des échanges avec les familles. En découvrant l'environnement scolaire de leur enfant, les projets dans lesquels il s'investit, les méthodes de travail qu'il utilise... les parents vont pouvoir mieux communiquer et accompagner leur enfant. Suivons donc cette équipe dans ses projets et manifestations d'une année scolaire...

1. invitation autour du projet d'une classe en particulier : une classe invite les familles pour une soirée où les élèves content, une soirée médiévale, une soirée compte-rendu de classe découverte...

2. soirée conte : quelques enseignants de l'école participent avec les conteurs de la ville. Cette soirée se termine toujours par un partage des gâteaux apportés par les parents et l'école offre les boissons. Une fois, par exemple, le professeur d'arabe qui donne des cours dans l'école est venu offrir le thé à la menthe.

3. la « semaine des parents à l'école », qui coïncide presque avec la manifestation lire en fête. Les parents sont invités un samedi matin à circuler dans toute l'école pour voir ce qui se passe dans chaque classe. C'est comme si l'école était devenue un grand livre... En entrant dans une classe, on entre dans un nouveau chapitre. Les parents sont amenés, au fil des salles, à écouter une histoire, une chanson, à goûter un pain fait par les enfants, à faire une partie d'un jeu avec un enfant...

4. la semaine « rallye mathématique » : les enfants sont amenés, par groupe de cycles, à résoudre des énigmes (logiques, géométriques, de calcul...). Ceux qui ont travaillé sur les énigmes dans la semaine sont en possession du livret réponse. Le samedi matin, les parents sont invités à circuler d'une énigme à l'autre, avec leur enfant, pour tenter de résoudre les énigmes. Il n'y a rien à gagner, juste le plaisir de jouer, d'échanger.

5. instauration d'un cybercafé : une fois par mois, l'école est ouverte aux parents le samedi matin. Les ordinateurs sont installés dans le préau et les enfants guident les parents de l'un à l'autre. À chaque séance, une classe différente prend en charge ce temps.

6. au 3^e trimestre, c'est la fête de l'école ; elle est l'occasion de mettre en valeur le travail des classes, mais aussi de développer le partenariat (associations, parents...).

¹ Intervention du 17 mars 1997 au Comité d'environnement social de La Paillade, à Montpellier

Elle est le fruit du travail de nombreuses semaines. Dans le cadre du thème choisi un repas est organisé pour et avec les familles.

Et ailleurs en Europe?

En Italie :

une autonomie de gestion de 25% des horaires des personnels éducatifs permet aux établissements d'apporter des solutions adaptées au contexte social qui lui est propre (remédiation par petits groupes, par exemple).

Par ailleurs un médiateur linguistique intervient auprès des élèves et des familles des populations immigrées primo-arrivantes afin de les aider dans la confrontation à la langue du pays d'accueil.

Madame Chiara Zanata, inspectrice, chargée de mission au Ministère de l'Éducation, Rome.

Au Portugal :

Un 16^e de l'horaire scolaire hebdomadaire est consacré à une étude accompagnée afin de développer les compétences méthodologiques et organisationnelles et d'évaluer les acquis.

Monsieur João Santos, inspecteur général de l'Éducation, Lisbonne.

Témoignages recueillis lors des Journées nationales d'études des PEP, Orléans, octobre 2001

■ Les objectifs de telles actions

- ♦ Il s'agit tout d'abord de faire venir les parents à l'école. Ceux-ci viennent dans un premier temps pour accompagner leurs enfants... puis ils goûtent les activités. Les familles africaines apprécient particulièrement ce qui touche à leur culture de l'oral ;
- ♦ ensuite, au travers d'un moment de partage, d'échange, le lien se noue, les représentations erronées des parents vis à vis de l'école, des enseignants vis à vis des parents, tombent peu à peu...
- ♦ et les interrogations des parents par rapport aux activités scolaires se formulent plus aisément, la méfiance n'étant plus de mise... les réponses des enseignants en sont facilitées...
- ♦ les parents prennent conscience qu'ils peuvent apporter quelque chose à l'école. On va vers l'échange de savoirs...
- ♦ en valorisant le travail des élèves par de tels événements, on favorise l'échange de l'enfant avec ses parents...

■ Quel constat peut-on faire ?

Le bilan est globalement très positif puisque les parents viennent à chaque fois nombreux ; dès la deuxième année de ce fonctionnement la quasi-totalité des familles est venue plusieurs fois à l'école au cours de l'année. Chaque enseignant a vu un changement positif dans la relation familles/école. La convivialité des situations facilite le dialogue et la qualité des échanges est très satisfaisante... même s'il reste encore parfois difficile de faire signer régulièrement les cahiers...

■ Les acteurs de l'accompagnement : les animateurs, qui sont-ils ?

Le statut de l'accompagnateur est un indicateur précieux de la nature de l'action que l'on entend mettre en œuvre.

Le chapitre plus haut traitant du « projet des Pupilles » montre bien à quel point l'on ne saurait se contenter de mettre en place une petite « école-bis », voire des cours particuliers pour enfants pauvres... Et comme c'est d'un projet éducatif, complémentaire mais différent de l'école qu'il s'agit, les accompagnateurs (les acteurs de l'accompagnement...) ne sauraient être des volontaires nantis de leur seule bonne volonté.

1. qui sont les accompagnateurs scolaires ?

Le document diffusé par la fédération générale des PEP l'accompagnement scolaire, suite à l'enquête menée en février 2000, donne des éléments de réponse. L'une des questions posées dans cette enquête portait en effet sur le statut de l'accompagnateur, et l'on pouvait choisir ou rejeter des options. Ce sont celles-ci que nous examinons ici :

♦ *l'accompagnateur est une personne qui a des compétences*
 Cette proposition avait obtenu la quasi unanimité des réponses, ce qui montre bien l'ambition des Pupilles pour le projet d'accompagnement de l'enfant. Loin de tout dilettantisme, on s'attachera à mettre en place des actions éducatives de qualité, en lien avec les écoles et établissements scolaires, menées par des personnes dont la compétence est avérée.

♦ *l'accompagnateur est un militant*
 Là encore les PEP se positionnent de manière forte : la personne compétente doit être militante, c'est à dire :

- qu'elle mène sa mission avec engagement et disponibilité ;
- qu'elle s'engage à mettre en synergie toutes les forces positives pouvant aider à mieux intervenir auprès de l'enfant, donc à travailler en réseau et en partenariat ;
- enfin, qu'elle est prête à améliorer ses compétences, donc à s'investir dans des actions de formation...

♦ *l'accompagnateur a un statut*
 La proposition d'un accompagnateur bénévole est, dans cette enquête, la moins plébiscitée, et en même temps le plus souvent repoussée. Sans mettre en cause l'éventuelle compétence de bénévoles, il semble que l'on puisse difficilement et de manière optimale faire reposer un tel projet sur la seule disposition de bénévoles, notamment à cause :

- de la difficulté d'un engagement à terme ;
- des risques d'interruption de disponibilité ;
- de la difficulté parfois d'avoir un fort niveau d'exigence envers des personnes bénévoles...
- du défaut, souvent, de formation. De fait, il y a une réelle

difficulté pour assurer la formation de personnes dont l'engagement est mesuré... à l'aune de la bonne volonté.

Projet construit et négocié en partenariat, action suivie et évaluée, tout cela implique du côté du bénévole un engagement régulier et sur le terme, du côté de l'encadrement la mise en place d'une formation préalable, un suivi régulier et une évaluation fine de l'action menée.

2. les missions de l'accompagnateur

Elles sont inscrites dans la Charte de l'accompagnement à la scolarité². Même si la conduite d'aide aux devoirs y est toujours mentionnée, elle propose cependant de mettre en œuvre des stratégies diversifiées.

La **référence aux familles** est très présente : il y est clairement écrit, par exemple, que « *L'accompagnement à la scolarité offre aux parents un espace d'information, de dialogue, de soutien, de médiation, leur permettant une plus grande implication dans le suivi de la scolarité de leurs enfants. Dans cette dimension, les lieux d'accompagnement à la scolarité ont vocation à s'articuler avec les réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents* ». Dans cette démarche, le rôle de l'accompagnateur n'est pas négligeable : « *L'accompagnateur développe des contacts aussi fréquents que possible entre l'entourage familial et les enseignants et facilite la compréhension réciproque* ».

L'on peut donc définir, globalement, les tâches qui incombent à l'accompagnateur :

- ♦ s'inscrire dans un projet qui prend en compte les besoins de l'enfant ou du jeune comme les attentes de la communauté éducative toute entière, en dépit du décalage, voire de l'antagonisme entre les attentes respectives ;
- ♦ se donner - et donner à l'élève - des objectifs atteignables et mesurables, afin que celui-ci devienne acteur de sa formation ;
- ♦ encourager toutes les initiatives visant à une meilleure compréhension par l'enfant et sa famille des enjeux liés à une bonne intégration scolaire ;
- ♦ favoriser et optimiser le lien entre l'école (les enseignants) et les familles. C'est là sans doute le point le plus délicat, le plus problématique et le moins aisé à mettre en œuvre.

ACCOMPAGNER LA FAMILLE... POUR SOUTENIR LE PROJET DE L'ENFANT

■ Un postulat

On le sait, l'enfant a besoin d'un modèle auquel s'identifier. Comment pourrait-il s'identifier à un père ou à une mère

que la société ne reconnaît pas et rejette ? Si nous ne souhaitons pas que cette identification se fasse « en creux » au sein d'une communauté d'exclus ou d'une bande, il nous faudra bien faire consensus autour du constat qu'il n'existe pas de parents démissionnaires, de façon générale.

Les accusations de démission dont les parents font l'objet aujourd'hui sont très graves à l'égard du besoin de références de l'enfant ou du jeune. Outre qu'elles nient le rôle de facteurs collectifs et sociaux évidents : chômage, précarité, crise de la masculinité, elles participent à la dévalorisation et à la marginalisation des parents.

Nous devons poser que la « parentalité » n'est en rien naturelle, spontanée, immédiatement compréhensible ou praticable. Sa simplicité, sa banalité sont trompeuses... Elle est une construction historique et politique, propre à certaines sociétés, dans certaines conjonctures... Il faut donc la regarder comme un ensemble multiforme de différentes fonctions, qui, de toutes les façons, sont appelées à se transformer en fonction d'interactions sociales, économiques et culturelles, comme elles se sont transformées par le passé. Il faut même les considérer comme en transformation permanente.

■ État de l'existant : exemples de problématiques liées à des situations, des conditions particulières

L'accompagnement à la scolarité : un service homogène ? ou bien quelles adaptations sociales ? culturelles ? territoriales ?...

Conditions(s) urbaine(s) et condition(s) rurale(s)

En 1955 les campagnes regroupaient 40 % de la population française. Il s'y construisait des écoles jusque dans les hameaux... En 1996, la population rurale est devenue « résiduelle », avec moins de 20% de la population totale. Le taux de fécondité en zones rurales est sensiblement le même qu'en zones urbaines, l'État ferme des classes...

*Quels espaces ?... quelles représentations ?...
quelles évolutions ?...*

Dans les années cinquante, la population active travaillait à proximité de son lieu de résidence. Actuellement les actifs sont mobiles avec une séparation croissante entre des lieux de travail de plus en plus concentrés et des lieux d'habitation de plus en plus diffus... Ce qui accentue le phénomène de renouvellement inégal des populations dans l'espace et

² La charte de l'accompagnement à la scolarité, initialement signée en 1992, a été ajustée en 2001. Les PEP ont été sollicités par la Délégation interministérielle à la famille pour participer à cette refonte.

dans le temps, contribuant ainsi à un déséquilibre des espaces habités et des espaces de production. Ces phénomènes sont également marqués par des facteurs économiques qui font de l'espace rural un accès foncier possible car moins onéreux qu'en zone urbaine...

Des facteurs psychologiques sont également à prendre en compte : d'un côté une perception de la ville comme un lieu compressé, saturé, congestionné, bruyant... de l'autre la perception d'une campagne sereine, attachée à la tradition, à la nature... Par delà ces représentations, les ménages effectuent leur choix en y intégrant **l'accessibilité aux équipements et aux services publics et privés, et notamment aux équipements scolaires...**

L'éclatement des sociétés rurales au cours des dernières décennies affecte le sentiment d'identification et l'identité locale. L'activité devenant parfois quelque peu immatérielle, l'accès aux différents socles sur lesquels s'édifient les sociétés et les cultures humaines, en particulier la terre, devient lointain. On voit s'installer des zones péri-urbaines sur d'anciens tissus agricoles ou industriels, et celles-ci repoussent le rural et le marginalisent dans une proportion de 2 millions d'habitants sur 25 % du territoire... On prend ainsi la mesure des bouleversements culturels et politiques relatifs à ces évolutions.

Quel(s) espace(s) de solidarité ?... quels liens entre rural et urbain ?...

La commune est peut-être à une échelle abordable pour la construction d'un espace autour de nouvelles identités dans le monde rural. Trois conditions sont néanmoins nécessaires et doivent constituer les axes directeurs d'une économie véritablement sociale, afin que les règles du jeu de l'exercice de la citoyenneté soient lisibles par tous :

- ♦ un avenir lié à la localisation, la disponibilité et l'évolution des services ;
- ♦ une appropriation des techniques d'information et de communication, susceptibles d'aider à la circulation des idées, au développement du territoire et à la rupture de l'isolement ;
- ♦ une création de richesses qui s'appuie sur la relation entre les acteurs et l'activité économique. Cela suppose la capacité des individus à l'autonomie et à la valorisation de leurs compétences... missions d'un système éducatif et de formation véritablement public.

Le quartier urbain, comme la commune rurale, font face, de plus en plus, à une même réalité : l'occupation d'un espace complexe et multiforme par des populations diverses... ce qui amène à prendre en compte la nécessité de considérer l'analyse, la confrontation et l'élaboration des choix comme le

moyen de recomposer des identités nouvelles, hors des communautarismes exclusifs...

La grande ruralité peut révéler des situations familiales précaires et défavorables dont les effets sont particulièrement destructurants. La désertification des zones rurales les plus dispersées, conjuguée à la déconcentration des grandes agglomérations perturbe l'accès à l'emploi, aux soins, à la culture, à l'éducation et finalement à l'Autre. La volonté d'assurer le service public suppose d'envisager spécifiquement les conditions de la grande ruralité : il conviendrait de travailler à une véritable adaptation d'aménagement, notamment au niveau des services de proximité qui sont autant de moyens d'autonomie, de socialisation et de créativité et sont à même de satisfaire des besoins réels.

Modes de vie particuliers : primo-arrivants et gens du voyage

Bien au-delà des difficultés liées aux raisons socio-économiques que l'on évoque habituellement, il convient de considérer également une dimension issue directement de facteurs liés à l'immigration et à des modes de vie différents. L'intégration dans notre société des familles issues de l'immigration pose la question préalable de l'accueil qui leur est réservé, premier indicateur pertinent pour elles de leur situation dans un nouvel environnement, administratif, social et culturel.

La nécessité première est d'identifier les structures et repérer leur utilité, et cela d'autant plus si elles sont destinées à accueillir les enfants... Quel sens peut bien avoir, pour certaines de ces familles, l'inscription d'un enfant en centre de loisirs ou de vacances ? Outre le poids économique de cette inscription, la dimension éducative est méconnue... ensuite, la méfiance par rapport à des comportements culturels mal compris conduit souvent à une hyper-protection des enfants qu'on hésite à confier à un animateur méconnu, ou qu'on n'autorise pas à partir vers des milieux tout aussi inconnus... donc perçus comme potentiellement dangereux... On ne passe pas facilement d'un milieu que l'on quitte pour cause de misère (ou de menace) à un autre où l'État (ou même le secteur associatif) prend en charge les enfants...

Quelles actions proposer ? quels objectifs ?...

Il s'agit donc, prioritairement :

- ♦ d'éviter le repli communautaire ;
- ♦ de rendre ces familles confiantes dans les activités collectives ;
- ♦ d'associer parents et enfants dans les mêmes projets.

Si les familles du voyage développent des comportements souvent identiques à ceux des primo-arrivants (méfiance à

l'égard des collectivités et hyper-protection familiale), les raisons en sont à la fois semblables et différentes. Les gens du voyage ne sont pas des primo-arrivants, mais leur culture a intégré le rejet dont ils sont l'objet depuis des siècles.

La culture des terriens sédentaires s'oppose radicalement à une tradition nomade. Ce que cette culture-là, dominante, propose en matière d'éducation n'est qu'un mal nécessaire qu'il faut bien accepter pour vivre dans une société où l'on ne se reconnaît pas. Comment, par exemple, justifier l'apprentissage de l'écrit dans une communauté de tradition exclusivement orale ?...

Parmi ces voyageurs qui se croisent ou se perdent, au gré de leur itinéraire, la valeur la plus pertinente est la famille au sens le plus élargi du terme, et le bien le plus précieux est l'enfant. Celui-ci, élevé sans contraintes, ignore souvent les règles fondamentales qui régissent notre vie en société. D'ailleurs, pour toute la famille, la connaissance de ces règles se limite à l'utilitaire, c'est à dire en savoir suffisamment pour se mouvoir dans notre société... sans désir d'y adhérer.

Pour résumer, on peut dire que les familles primo-arrivantes ont besoin, pour s'intégrer, d'être initiées au code de la terre d'accueil, dans le respect de leur culture d'origine. En ce qui concerne les familles nomades, il ne s'agit pas de les faire « entrer » dans une nouvelle façon de vivre, mais d'arriver à ce que deux sociétés aux modes de vie différents puissent cohabiter sur le même sol dans le respect des valeurs républicaines.

Dans tous les cas ce sont la méconnaissance et l'incompréhension mutuelles qui suscitent des comportements qui ne sont au départ que défensifs : le repli communautaire en est un exemple fort.

■ Les champs de compétence des PEP : insérer la dimension parentale dans des actions existantes

Lorsque l'on souhaite prendre en compte la dimension parentale dans les différentes actions mises en place, celle-ci peut être comprise d'au moins deux manières principales : un soutien à la fonction parentale dans une situation particulière spécifique d'une part, d'autre part un partenariat avec la famille qui va se rapprocher de l'institution-école ou d'un dispositif particulier (accompagnement scolaire par exemple).

1. un soutien à la fonction parentale dans une situation particulière : l'enfant malade ou accidenté

Les parents rencontrés dans cette situation sont souvent fatigués, désorientés... Dans le cas où le plus difficile semble

passé (les suites de l'accident sont dans leur phase rééducative, la maladie dans sa phase de convalescence...), la famille repense à la scolarité de son enfant, elle fait une démarche volontaire et dynamique : elle contacte le SAPAD³ des PEP, elle en découvre les modalités d'application, elle s'attache à en percevoir le cadre et les enjeux. Elle aura à accueillir l'intervenant, à suivre la scolarité de son enfant, à reprendre contact avec l'école ou l'établissement d'origine : elle est déjà partenaire.

Au delà même de l'intervention pédagogique mise en place, le service des PEP va apporter à la famille une aide dans ses démarches : relations avec la CPAM pour des aides, avec sa compagnie d'assurance, contact avec le service des examens pour obtenir un aménagement, garder le bénéfice de ses notes... Toutes ces demandes, ponctuelles, diverses, personnalisées, ont amené des associations départementales des PEP à envisager la création de centres de ressources...

2. un dispositif de partenariat entre la famille et l'institution⁴

« Les actions d'accompagnement scolaire menées dans le département par l'association départementale sont toutes réalisées avec les établissements scolaires. Ce sont eux qui ont à informer les familles du dispositif mis en œuvre et qui ont à les convaincre d'y adhérer. C'est parfois l'occasion d'une première rencontre entre la famille et l'école ou le collège... »

« Peu à peu les parents rencontrent les intervenants de l'accompagnement scolaire, les enseignants... Peu à peu la parole de l'Autre est prise en compte et le dialogue s'installe. En cas de problème, on se parle... »

Des soirées « portes ouvertes », avec pot de l'amitié sont organisées, auxquelles participent parents, accompagnateurs et enseignants. Un contact extra-institutionnel va donc se nouer. Des soirées ou des après-midi à thème ont lieu également... Nous observons qu'un certain nombre de parents, même si leurs enfants ne rencontrent pas de difficultés patentes dans leur scolarité, ont cependant besoin d'être rassurés quant à la qualité de leur implication de parents... »

« C'est dans la logique de cette observation qu'une association

³ Service d'assistance pédagogique à domicile aux élèves malades ou accidentés : le principe en est simple : envoyer son (ou ses) enseignant(s) au domicile d'un élève dans l'impossibilité pour un certain temps de fréquenter l'école pour raisons de santé. Il s'agit d'éviter que cet élève soit victime d'une double injustice : ajouter l'échec, voire l'exclusion scolaire à la douleur générée par la maladie ou l'accident. Une circulaire ministérielle (MEN/98-151) est venue en juillet 1998 donner un cadre institutionnel à cette action innovante initiée par les PEP. Les enseignants sont rémunérés en heures supplémentaires.

⁴ Témoignage de l'AD PEP des Vosges

de parents d'élèves nous a demandé d'intervenir au cours d'une conférence sur le thème du rôle parental dans la réussite scolaire... ».

3. rétablir ou renforcer le lien famille-école : deux exemples de réponse possible

Concernant les relations famille-institution scolaire, au delà des simples constats de carence (bien évidemment plutôt du côté de la famille !...) il est sans doute plus judicieux d'identifier des besoins pour lesquels, actuellement, on se trouve sans réponse, lorsque...

- ♦ certains parents ne viennent jamais au collège, ni aux réunions générales, ni pour le suivi particulier de leur enfant ;
- ♦ il existe des difficultés de compréhension entre l'établissement et les familles, à cause de la langue, pour certaines familles étrangères, ou en raison de la méconnaissance du système éducatif, parfois liée à des difficultés de compréhension des codes oraux et écrits ;
- ♦ des parents ne s'approprient pas les informations diffusées par le collège et par conséquent n'effectuent pas les démarches nécessaires (dossier d'inscription, orientation) ;
- ♦ certains enfants souhaiteraient faire du sport, participer à des activités de loisirs, partir en vacances, mais les parents ne connaissent pas les structures susceptibles de les accueillir ou ne mènent pas à terme les démarches à effectuer...

2.1. un point d'appui : rétablir, renforcer ou enrichir (selon les situations) le lien familles-école en s'appuyant sur la formation des enseignants⁵

Passer des intentions aux actes suppose d'agir dans le cadre de la formation afin de contribuer à une transformation positive des représentations des enseignants sur le milieu environnant des élèves, notamment en zone populaire... Dans cet esprit, des modules de formation inter-associatifs sont mis en place au sein de l'IUFM pour la formation initiale des enseignants (1^{er} et 2nd degré) principalement, mais aussi en formation continue dans le cadre du CLIMOPE⁶ dans le Calvados. Au delà des objectifs de la formation initiale des enseignants, il paraît important de croiser les regards et les expériences des professionnels de l'éducation, des différents personnels éducatifs, des parents, délégués (mais pas seulement), des partenaires institutionnels et associatifs... plus largement, tous acteurs pouvant contribuer à la compréhension et au dialogue. Le lien avec les REAAP⁷ apparaît ici également incontournable...

Les enjeux de ce temps de formation : enrichir le lien familles-école :

- ♦ en renforçant progressivement la cohérence,

- ♦ en créant de l'interaction sphère familiale-sphère scolaire,
- ♦ en échangeant sur les attentes réciproques...
...pour mieux comprendre l'enfant et contribuer à la réussite de l'élève.

Il s'agit donc là d'une démarche de sensibilisation pour une meilleure connaissance de l'environnement éducatif, pour un accompagnement de la parentalité, pour une école plus solidaire par l'action d'enseignants soucieux de rechercher des partenaires.

Ces actions vont dans le sens des propositions de Philippe Meirieu⁸ préconisant une prise en compte des rapports avec les parents dans la formation initiale des enseignants.

1.2. une mesure pour la facilitation du rapport école-famille

L'Adulte-Relais École-Famille⁹ permet de créer un poste correspondant à cette nécessité d'avoir, au sein de l'établissement, un personnel spécifiquement voué à la facilitation du rapport école-famille. Son espace et sa position à l'interface de l'institution et du public, en situation d'accompagnement à la demande des différents interlocuteurs, en font une personne adéquate pour répondre aux besoins qui sont à la limite des possibilités institutionnelles.

Quand toutes les procédures « normales » auront été, en vain, mises en place, l'adulte-relais pourrait intervenir, en collaboration avec l'équipe éducative, pour créer le lien qui fait défaut, ré-expliquer individuellement l'information utile, accompagner, physiquement si nécessaire, les familles dans les démarches en relation avec leur rôle de parent d'élève.

Très concrètement, l'adulte-relais école-famille trouve les moyens pragmatiques permettant à la relation de s'établir et de durer, par un travail en complémentarité avec l'équipe éducative et l'échange d'éléments pertinents pour favoriser un accompagnement optimal des familles.

Il s'agit par exemple :

- ♦ d'arriver à joindre la famille là où la tentative institutionnelle a échoué car le message écrit n'est jamais parvenu ou a été incompris ou a été refusé (car le numéro de téléphone était erroné, car les horaires où l'établissement a essayé de joindre la famille étaient inadaptés aux disponibilités de cette dernière...);
- ♦ de reformuler, clarifier, accompagner les démarches liées à une information délivrée par le collège (orientation, santé, loisirs, recherche de stage...);
- ♦ de mettre à disposition d'une rencontre parents-professeurs, conseiller principal d'éducation, assistante sociale, infirmière, etc. des traducteurs en langue d'origine pour les

familles étrangères maîtrisant mal le français ;

- ♦ de mettre en place un accompagnement spécifique des élèves et familles primo-arrivants ;
- ♦ d'orienter, pour des réponses qui dépassent le champ strict de l'Éducation nationale, vers les ressources institutionnelles et associatives périphériques.

Il est bien évident que l'adulte-relais ne doit pas s'approprier les missions de l'équipe éducative... et celle-ci ne devra pas se décharger de sa mission sur lui. Il ne doit en aucun cas empiéter sur aucune mission des services publics, mais informer de leur existence et des réponses spécifiques que chacun peut apporter. L'adulte-relais est donc un acteur complémentaire de la famille et de l'équipe éducative, pour soutenir le projet de l'élève.

4. Quelle complémentarité peuvent apporter les PEP ?

Quelles compétences spécifiques mettre en synergie dans les réseaux existants pour apporter un « plus », développer des actions innovantes ?

Un des points forts des PEP est d'être à l'interface de l'Éducation nationale, du monde associatif et des autres institutions. Ils sont donc un tiers facilitateur de la circulation de l'information et de l'élaboration de réponses collectives. De plus, la dimension départementale des associations PEP permet une connaissance et une reconnaissance plus large que les possibilités offertes par le niveau local.

En général, les réponses existent sur le terrain, mais de manière morcelée, et les différents acteurs se méconnaissent souvent, se concertent peu... Pour les PEP, qui peuvent être en lien avec tous les intervenants, il s'agit de les faire se rencontrer afin de se connaître et se reconnaître, apprendre à travailler ensemble, apporter des réponses concertées, cohérentes et d'assurer le suivi, la continuité des actions entreprises dans leurs différentes dimensions (pédagogique, éducative, citoyenne...).

Pour ce faire, une formation spécifique est nécessaire, avec en préalable indispensable la connaissance approfondie de toutes les potentialités sur le terrain :

- ♦ connaissance des publics et thématiques spécifiques aux actions menées (ex. : parentalité, spécificités ethniques, l'adolescence...) selon différentes approches (sociologiques, historiques, psychologiques...);
- ♦ outils indispensables à l'analyse des pratiques, l'évaluation quantitative et qualitative (ex. : méthode d'enquêtes, approche systémique...);
- ♦ technique d'animation (comme dynamique de groupe, technique d'entretien, relation d'aide...).

Ce sont donc toutes ces conditions que nous devons réunir afin, pour plus d'efficacité, être reconnus comme interlocuteur crédible, professionnel et complémentaire dans les réseaux d'accompagnement de l'enfant et de sa famille.

Joël ROY ■■■■

⁵ Action menée par l'AD PEP du Calvados

⁶ Comité de Liaison des Mouvements Pédagogiques et d'Éducation. C'est là un espace reconnu d'enrichissement mutuel, de recherche de cohérence entre œuvres complémentaires de l'Enseignement public

⁷ Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents

⁸ Cahier des charges sur les obligations des IUFM remis au Ministère de l'Éducation nationale, 2001

⁹ Action menée par l'AD PEP du Cher, cf. circulaire-support en annexe